

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصناعة و الإنتاج الصيدلاني

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد
و.م.و.ص

Réf 08 /MIPP/ANPP/DG/NOTE/24

Alger le, 24/03/2024

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES « DES DISPOSITIFS MEDICAUX »

Suite au nombre important de rendez-vous pour le dépôt des dossiers d'homologation, nous vous informons que ce dépôt se fera désormais quotidiennement à l'exception du jeudi, sans prise de rendez-vous, au niveau de Sidi Hassen.

De plus, veuillez noter qu'une prorogation de la date butoir vous a été accordée au **31 Mai 2024**.

Il est à noter que tout dossier jugé incomplet sera considéré comme irrecevable et vous sera retourné.

La plus grande importance est accordée à l'application de la présente note.